



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance du rôle des sapeurs-pompiers volontaires

Question écrite n° 30021

Texte de la question

M. Laurent Garcia attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la reconnaissance du rôle des sapeurs-pompiers engagés dans la gestion de l'épidémie de covid-19. Depuis le début de la crise sanitaire, l'ensemble des personnels des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) est mobilisée en première ligne et démontre un engagement remarquable. Le Gouvernement a annoncé que les sapeurs-pompiers engagés dans la gestion de l'épidémie de covid-19 pourront bénéficier, comme les autres agents territoriaux, d'une prime exceptionnelle pouvant atteindre 1 000 euros, exonérée d'impôts et de cotisations sociales. Son octroi devra être décidé lors d'une délibération des assemblées territoriales. Si cette mesure est saluée par la profession, celle-ci s'inquiète néanmoins du risque d'iniquités territoriales de ce mode d'attribution et demande qu'aucune composante des SDIS ne soit oubliée, notamment les sapeurs-pompiers volontaires. Ceux-ci, au nombre de 196 600, attendent par ailleurs la parution de l'arrêté revalorisant le taux de leurs indemnités horaires pour 2020 et la bonification de points de retraite en contrepartie de leur engagement citoyen au service des populations. Il lui demande en conséquence quelles mesures le Gouvernement entend mettre en place pour que le rôle des sapeurs-pompiers volontaires soit reconnu à sa juste valeur.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Garcia](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30021

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2020](#), page 3764

Question retirée le : 8 février 2022 (Fin de mandat)